



Commune de Collonges
Rue Ste-Anne 5
1903 Collonges

0.1.5

ÉLECTIONS DES AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2025-2028 Élection de remplacement Résultat

En date du 17 juin 2026, le Département de la sécurité, des institutions et du sport a accepté la démission de M. Frédéric Guex, avec effet à la même date.

Pour rappel, M. Guex a été élu tacitement lors de l'élection complémentaire du 13 octobre 2024 selon le système majoritaire.

Dans un tel système d'élection, l'article 210, alinéa 1, de la Loi sur les droits politiques (LcDP) stipule que « *Les élections de remplacement, en système majoritaire, sont précédées d'un dépôt de liste obligatoire de candidature au greffe communal, au plus tard le troisième mardi qui précède l'élection à 12 heures* ».

Au terme du délai fixé au mardi 28 juillet 2026, à 12h00, une seule liste électorale nommée « Avenir Collonges » a été déposée. Celle-ci présente un candidat en vue l'élection de remplacement au conseil municipal du 16 août 2026 et elle est signée par six personnes.

Par conséquent, à la suite de ce processus, le conseil municipal a le plaisir d'annoncer l'élection tacite de :

- **M. Thomas Putallaz, né en 1976, domicilié à Genève**

Collonges, le 6 août 2026

L'Administration communale